

Mémoire et présentation verbale : CRÉER UNE TRAME VERTE, C'EST AGIR LOCALEMENT

Présenté par le Comité pour  
La protection du patrimoine  
Île des Sœurs (CPP-IDS)



Je suis Nina Blussé Gould, présidente du **Comité pour la protection du patrimoine – Île des Sœurs** responsable de l'ajout de 5 ha au Domaine Saint-Paul. Le comité intervient ce soir pour requérir la création d'un réseau de parcs municipaux pour l'agglomération de Montréal, soit la **TRAME VERTE**.

Lors de la présentation du 7 octobre, j'avais remarqué une irrégularité troublante quant au pourcentage des milieux naturels protégés :

- À la page 4 du résumé du Schéma, le taux des milieux naturels protégés, soit leur surface terrestre, est à 5.8 %. Il monterait à 8 % grâce à l'ajout des milieux naturels *en vue de protection*, soit leur surface terrestre. Pourtant, la protection citée de 17 % serait possible seulement si l'on y ajoutait les surfaces aquatiques fédérales.
- Au nom des résidents du Grand Montréal, je dénonce la classification des urbanistes, approuvée par nos élus, de deux types de milieu naturel, soit terrestre ou VERT, soit aquatique ou BLEU. Elle induit en erreur car les cours d'eaux bleues et le canal Lachine appartiennent au gouvernement du Canada et non au municipal.
- **RECOMMANDATION** : Retirer la classification de **TRAME VERTE ET BLEUE** du Schéma et de la remplacer par celle de « **TRAME VERTE** » identifiant seuls les biens municipaux du futur réseau de parcs.

Passons à l'action en partenariat avec les résidents du quartier, leurs gouvernements et les fondations pour acquérir les derniers territoires d'intérêt écologique. (Plan, Résumé Schéma 2014, p. 4; plan, PPMVMN 2004, p. 33 et lettre)

Pour créer ladite **TRAME VERTE**, je demande donc aux élus et aux professionnels en aménagement d'acquérir et de protéger légalement les milieux naturels de grande diversité biologique reconnus.

Respectueusement soumis par

Nina Blussé Gould, présidente

- Bénévole de l'année, Verdun, environnement 2001
- PRIX ORANGE de Sauvons Montréal, parcs et espaces publics 2002
- Médaille du Jubilé de la Reine, patrimoine naturel verdunois 2004
- Lauréate des Prix canadiens de l'environnement, action communautaire en conservation 2005
- Distinction, environnement, ELLE QUÉBEC 2005
- Partenaire du Parc écologique de l'Archipel de Montréal PÉAM 2007
- Participante au 1er Forum québécois sur la demande sociale en paysage, le Paysage en Actions, Université de Montréal 2008
- Demanderesse d'attribution de statut juridique d'arrondissement historique et naturel pour le territoire des Rapides de Lachine entre les ponts Mercier et Champlain, MCCCCF 2009
- Chef d'équipe, pétition pour une consultation publique sur la protection du paysage des Rapides de Lachine OCPM 2010
- Participante à la consultation publique, Plan métropolitain d'aménagement et de développement CMM 2011
- Participante à la Promenade de Jane, L'Île-des-Sœurs 2012, 2013
- Partenaire du Mouvement Ceinture Verte 2013

Mémoire et présentation verbale : CRÉER UNE TRAME VERTE, C'EST AGIR LOCALEMENT

Présenté par le Comité pour  
La protection du patrimoine  
Île des Sœurs (CPP-IDS)



**TRAME VERTE = DERNIÈRE CHANCE**

Selon le Schéma du Grand Montréal, 5,8 % des milieux naturels sont protégés tandis que la norme internationale est fixée à 17 %.

François Cardinal, éditorialiste à La Presse, explique dans son livre, *Perdus sans la nature*, que le déclin du jeu libre à l'extérieur est un problème de santé publique : obésité, hyperactivité, déficit d'attention, troubles de comportement et stress<sup>1</sup>.

Vu que le déficit de nature équivaut à pauvreté, décrochage scolaire et troubles de santé, de nombreuses fondations peuvent faire un don principal pour soutenir une campagne de protection d'une aire naturelle, créant ainsi un environnement sain pour les enfants et leurs familles. D'autres organismes peuvent fournir une subvention ou un encadrement comme fait la *Fondation de la faune du Québec* : collecte de contributions, remise de reçus d'impôts, don financier, soutien technique et suivi de sauvegarde du terrain.

Notre choix : *Ville verte et prospère?* Ou *Ville sans verdure et appauvrie?*

Nous voulons créer une **TRAME VERTE** qui conserve les dernières terres agricoles et les derniers écosystèmes accessibles à toute la population.

**TRAME VERTE = LIENS AUX COURS D'EAU**

- La Promenade-Bellerive sur le fleuve Saint-Laurent via le ruisseau De-Montigny à la rivière des Prairies
- Le parc Meadowbrook via la falaise Saint-Jacques au fleuve Saint-Laurent
- Le parc Angrignon via l'espace vert aux arbres centenaires de l'Institut Douglas au fleuve Saint-Laurent
- Le bois Angell via le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme au lac des Deux-Montagnes

**TRAME VERTE = STATUT LÉGAL**

- Un programme d'acquisition de terrains identifiés
- Un statut légal : Servitude, arrondissement historique et naturel, parc urbain national [www.parcscanada.gc.ca/rouge](http://www.parcscanada.gc.ca/rouge)
- Une réglementation claire et incontournable
- Le pouvoir de faire des études d'impact de tout projet ou ensemble de projets contigu aux territoires protégés

Rappelons que, sans statut légal, aucun organisme, aucun gouvernement, aucun résident ne donnera un sou.

**TRAME VERTE = CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

Les résidents aiment travailler en partenariat pour conserver la nature. Ils savent que seulement 5,8 % des milieux naturels du Grand Montréal sont protégés. Ils savent que les biens du domaine municipal n'ont aucun statut légal de protection<sup>2</sup>. Ils savent aussi que la protection de la nature dépend de la volonté municipale en partenariat avec les promoteurs<sup>3</sup>.

Le Schéma sert d'outil légal pour la réalisation de la **TRAME VERTE**. Il permettra aux municipalités d'initier des partenariats d'acquisition afin de financer ensemble les projets de conservation au niveau local.

<sup>1</sup> Cardinal, François. *Perdus sans la nature*, La Santé du Monde, Québec Amérique 2010

<sup>2</sup> Bilan 07/08. PPMVMN. Avril 2009, p. 15

<sup>3</sup> Ibid. p. 13

Mémoire et présentation verbale : CRÉER UNE TRAME VERTE, C'EST AGIR LOCALEMENT

Présenté par le Comité pour  
la protection du patrimoine  
Île des Sœurs (CPP-IDS)



**PATRIMOINE NATUREL PROTÉGÉ = PARTENARIAT**

À L'Île-des-Sœurs en 1998, un maire et un promoteur projettent de construire dans un boisé. Les résidants protestent et exigent l'achat du terrain boisé. Un comité est incorporé. La municipalité adopte alors l'acquisition de trois hectares boisés. Le comité mène une campagne de financement de 3, 5 M \$ pour acquérir deux hectares. En 2001, cinq hectares boisés sont ajoutés au Domaine Saint-Paul et protégés par une servitude du gouvernement du Québec. Grâce à cet ajout, en 2008 Verdun protège par une servitude les 21 hectares restants apportant la conservation du Domaine à 26 hectares.

**PROJET DE TRAME VERTE = SERVITUDE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Trouver

- Une aire naturelle appartenant à un promoteur
- Un comité incorporé et formé de bénévoles
- Des centaines d'amis
- Un donateur principal
- Une fondation de bienfaisance pour remettre les reçus d'impôts aux donateurs
- Un directeur régional de grand soutien en environnement

Ajouter

- Une municipalité/future propriétaire du bien
- Une servitude de conservation et de non construction du gouvernement du Québec
- Un réseau de parcs municipaux, soit la **TRAME VERTE**

Constituer les premiers éléments pour acquérir l'aire naturelle avec le directeur régional qui retiendra le *certificat d'autorisation* jusqu'à la fin de la campagne ou la remise d'une lettre de crédit

Négocier le nombre d'hectares à acquérir, confirmer le nouveau propriétaire, soit la municipalité, et la servitude

**CRÉER UN RÉSEAU DE PARCS MUNICIPAUX, C'EST AGIR LOCALEMENT**

L'adoption du projet de **TRAME VERTE** dans le Schéma de l'agglomération de Montréal permettra aux municipalités de coordonner et prioriser leurs projets de conservation localement.

**RECOMMANDATION** : Intégrer au Schéma de l'agglomération du Grand Montréal, c'est

**Acquérir les derniers terrains d'intérêt écologique et créer un réseau de parcs municipaux au statut légal de TRAME VERTE constitué de :**

- milieux naturels et terres agricoles identifiés par la population et les professionnels en aménagement;
- tout parc nature et parc de voisinage du domaine municipal déjà protégés;
- 10 écoterritoires incluant le Domaine Saint-Paul, ses zones tampon, les parcs et berges de L'Île-des-Sœurs.

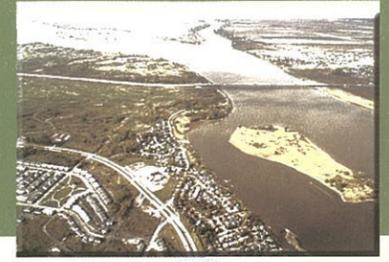
Signature : \_\_\_\_\_ NINA BLUSSÉ GOULD

Signé à Montréal, le 6 novembre 2014

P.j. 2 plans : Résumé du Schéma 2014, PPMVMN de Montréal 2004 et lettre

# POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

## SECTEURS D'INTERVENTION



aire protégée existante en milieu terrestre (ministère de l'Environnement du Québec, 1999)

Secteurs d'intervention (en vue de la création de nouvelles aires protégées)

- parc ou espace vert existant
- écoterritoire
- milieux riverain et aquatique d'intérêt écologique

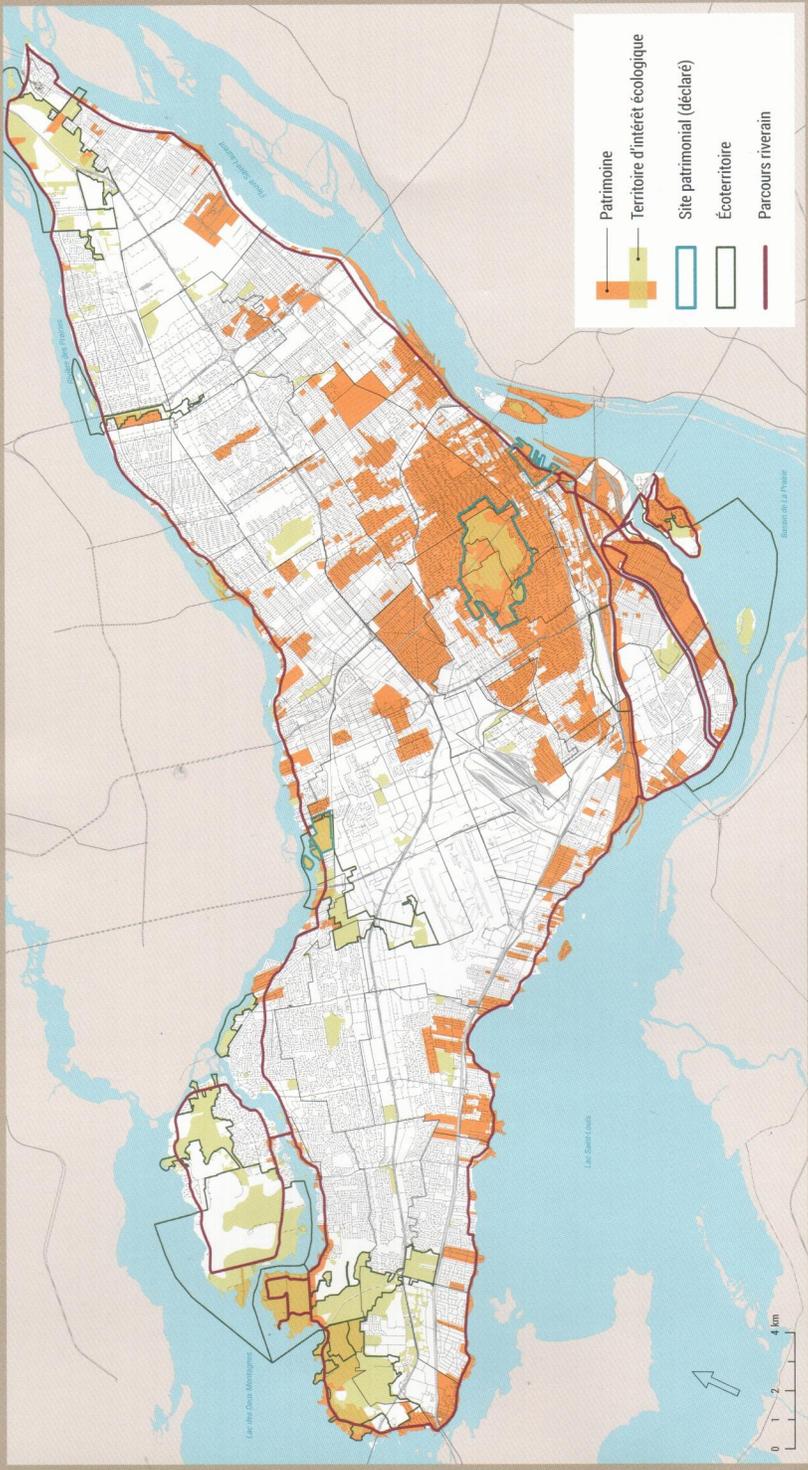
- Milieus naturels
- milieu hydrique (cours d'eau et lac)
  - milieu humide (étang, marais et marécage)
  - bois

**Montréal**  
 Service du développement culturel  
 et de la qualité du milieu de vie  
 Direction des sports, des parcs et  
 des espaces verts



# METTRE EN VALEUR LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT

## PATRIMOINE ET TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE



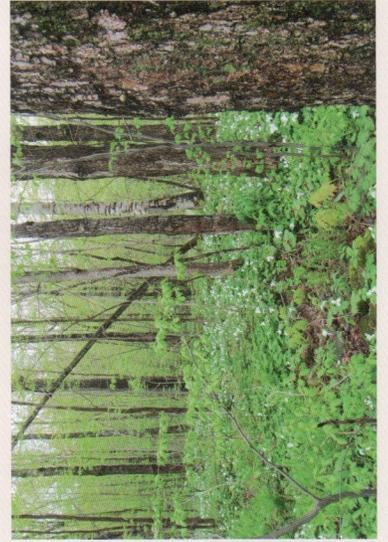
Les amis de la montagne, S. Montigné



Le schéma détermine les principaux éléments d'intérêt du territoire de l'agglomération, soit le patrimoine bâti et archéologique, les territoires d'intérêt écologique ainsi que les paysages emblématiques et identitaires. Il propose différentes mesures destinées à assurer leur protection et leur mise en valeur.

### Le schéma propose notamment de :

- Bonifier les mesures réglementaires pour protéger les éléments patrimoniaux et encadrer les nouvelles insertions ;
- Accroître la part de la surface terrestre des aires protégées de 5,8 % à 8 % du territoire ;
- Élaborer des plans de conservation et encadrer, par la réglementation, les interventions dans les territoires d'intérêt écologique ;
- Protéger les vues d'intérêt ainsi que les différentes composantes du parcours riverain ;
- Intégrer dans la Trame verte et bleue les principales composantes d'intérêt patrimonial, écologique et paysager.



**From:** [jcardin@ville.montreal.qc.ca](mailto:jcardin@ville.montreal.qc.ca)  
**Date:** October 1, 2013 5:57:49 PM EDT  
**To:** [nagould@quantum.ca](mailto:nagould@quantum.ca)  
**Cc:** [pierreboutin@ville.montreal.qc.ca](mailto:pierreboutin@ville.montreal.qc.ca)  
**Subject:** Servitudes de conservation

Comité pour la protection du patrimoine - Île des Soeurs  
Madame Nina Blussé Gould, présidente

Bonjour madame Gould,

Je tiens à vous remercier à nouveau de votre intérêt dans la préservation des espaces naturels de l'île des Soeurs.

Vos demandes de juin et septembre ont été acheminées à mon attention et font actuellement l'objet d'un suivi.

Les engagements pris depuis 2001 par l'arrondissement ont permis d'inscrire une servitude de conservation envers le Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP) pour le Domaine Saint-Paul et une portion importante du lac des Battures. Par ce geste, l'arrondissement et le Ministère reconnaissent l'importance de ces milieux notamment pour le maintien de la biodiversité.

Dans le dernier plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (chapitre Verdun), l'arrondissement a pris l'engagement de protéger le corridor vert et le boisé riverain de toute forme de développement. Cette protection devait aussi être étendue aux berges de l'île dans une phase ultérieure.

Les démarches faites auprès du MDDEFP en 2008 et 2009, n'ont pas permis d'étendre la protection juridique à ces zones par une servitude de conservation. Comme dit précédemment, le dossier fera l'objet d'un suivi auprès des instances concernées impliquant notamment le MDDEFP et la Direction du verdissement et des grands parcs de la Ville de Montréal afin d'étudier les différents autres scénarios tel que l'enregistrement d'une *restriction d'usage* sur ces terrains, par exemple. Nous ne sommes pas en mesure, pour l'instant, de vous informer des détails et des délais que comporte cette démarche.

Pour l'instant, ces milieux sont grevés d'un zonage de conservation (P2) et font donc l'objet d'une certaine protection.

Concernant les zones tampon décrites dans votre lettre du 3 septembre dernier, soit les parcs Maynard-Ferguson, Archambault, le golf et les jardins communautaires, celles-ci sont destinées à des usages récréatifs. Ces espaces verts sont zonés "parc" et je vous confirme qu'il n'est pas dans l'intention de l'arrondissement d'y donner une autre vocation dans l'immédiat. Bien qu'étant, dans une certaine mesure, profitables pour le maintien de la diversité de la faune et de la flore de l'écoterritoire des Rapides, ils sont loin d'avoir la même valeur écologique que les milieux décrits ci-dessus. Ils feront néanmoins l'objet d'une discussion à venir.

Veillez accepter, madame Gould, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean Cardin, ing.  
Directeur  
Direction du développement du territoire, des études techniques  
et des services aux entreprises.  
Tél. 514 765-7098  
Télec. 514 765-7007